



**LES REPRÉSENTATIONS  
DES MINORITÉS  
ETHNORACIALES DANS  
L'AUDIOVISUEL FRANÇAIS**

DES CHÂÎNES DE TÉLÉVISION  
AUX PLATEFORMES  
NUMÉRIQUES

**Appel à communications**

[minoritesnum.sciencesconf.org](http://minoritesnum.sciencesconf.org)  
[twitter.com/MinoritesNum](https://twitter.com/MinoritesNum)



**CARISM**  
CENTRE D'ANALYSE ET DE  
RECHERCHE INTERDISCIPLINAIRE  
SUR LES MÉDIAS



**CETTE JOURNÉE D'ÉTUDES DU CARISM PROPOSE D'ÉtudIER L'ÉVOLUTION  
DES MODES DE REPRÉSENTATION DES MINORITÉS ETHNORACIALES (SAFI, 2013 ; CERVILLE, 2013)  
EN FRANCE AU SEIN D'UNE OFFRE DE CONTENUS AUDIOVISUELS ALIMENTÉE DE FAÇON CROISSANTE  
PAR DES MÉDIAS ISSUS DU WEB, SOUVENT ÉTRANGERS, ET ÉCHAPPANT DONC À TOUTE RÉGULATION  
OU POLITIQUE VOLONTARISTE HEXAGONALE EN LA MATIÈRE.**

La question de la représentation des minorités préoccupe les pouvoirs publics depuis les années 1990. Elle se concrétise par l'instauration de différents garde-fous durant la décennie suivante : en 2005 est alloué un fonds de soutien au développement de projets cinématographiques « promouvant la diversité de notre société française », supervisé à partir de 2007 par une commission « images de la diversité » co-dirigée par le CNC et l'Agence pour l'égalité des chances. Quant au CSA, après avoir inséré un volet « représentation des minorités » dans son bilan annuel de 2000, il se voit doter en 2008 d'un « Observatoire de la diversité », réunissant surtout des professionnels des médias, afin « de suivre les actions mises en œuvre par les chaînes de télévision et de radio en faveur de la promotion de la diversité dans la société française et pour lutter contre les discriminations ».

Dans le même temps, plusieurs rapports institutionnels participant de cette politique se succèdent : ceux, pionniers, de Marie-France Malonga (2000) et d'Éric Macé (2008), posent deux types de problématiques. La première théorique, la seconde méthodologique.

Premièrement, la « diversité » s'entend dans ces différents rapports dans une acception large, couvrant progressivement plusieurs critères : catégorie socio-professionnelle, genre et enfin « marqueur ethnoracial ». Pour cette dernière catégorie, le problème de conceptualisation s'avère une gageure : le terme de « personnes non-blanches » est ainsi mobilisé en 2000 et se retrouve dans le rapport-bilan du CSA 2013-2018 pour étudier les représentations. Cette catégorie couvrirait plusieurs populations, sous les termes de « noirs », « arabes », « asiatiques », et « autres ». Ce vocable en côtoie d'autres au sein des discours officiels : ceux de « diversité », « minorités visibles » ou « invisibles ». Soient autant de formulations parfois euphémistiques, souvent reprises par la presse pour désigner une réalité sociale en tension politique et philosophique avec une vision universaliste de la république française (Fassin, 2006). Deuxièmement, ces rapports révèlent des tâtonnements méthodologiques, relevés par Maxime Cerville dès 2013. Le sociologue souligne la nécessité de suppléer aux études quantitatives, privilégiées par le CSA, une approche qualitative. Si l'autorité de régulation propose depuis des études de cas, parfois très instructives, elles témoignent cependant d'une nécessité de proposer de nouveaux outils susceptibles d'étudier la place et les représentations des minorités ethnoraciales dans les médias.

**Vingt ans après la publication du premier rapport**, un nouveau défi semble naître de la convergence numérique (Paris, 2006) : depuis quelques années, le régulateur se voit confronté à des firmes médiatiques issues du web, guidées par des logiques d'audiences et de discours distincts des grands médias nationaux. En effet, la montée en puissance d'offres de vidéos à la demande légales ou illégales, ciblant une audience particulière et s'adressant à des diasporas (du type *Afrostream*), accompagne celle de chaînes Youtube amateurs à destination d'une communauté donnée (Sobande, 2017). Ces pourvoyeurs de contenus, souvent d'influence anglo-saxonne mais acces-

sibles au citoyen français, échappent aux chartes et autres baromètres mis en place par les autorités nationales. Parallèlement, l'offre du service public hexagonal connaît un revers : la suppression de la chaîne France Ô a été officialisée en 2019, en raison d'audiences insuffisantes. Celle-ci jouait pourtant un rôle essentiel dans la mise en visibilité de figures médiatiques noires à la télévision française.

Selon nous, une telle disparité entre le linéaire et le délinéaire peut initier deux grands questionnements : un premier d'ordre socio-économique. Une économie de la demande semble en effet prendre le relais, voire pallier les carences de l'offre très régulée des grands médias historiques. **Dès lors, une logique commerciale et libérale, débarrassée de certaines contingences historiques, symboliques, politiques et éditoriales des grands médias nationaux, participerait-elle à une meilleure représentation de la diversité ethnoraciale française ?**

Un second questionnement d'ordre socio-technique est possible : l'étude de cette offre issue du web peut amener à s'inscrire dans la lignée des réflexions de Richard Dyer (1997). Ce théoricien anglais du cinéma relève le rôle joué par la technologie dans la mise en avant de visages blancs par les médias : les techniques d'éclairage dans la photographie et le cinéma auraient conduit à « exclure les personnes non-blanches ». **Qu'en est-il donc des nouvelles techniques d'information et de communication ? Youtube, Facebook et Instagram permettraient-ils de s'affranchir de telles prédispositions techniques à la discrimination, par exemple par le recours aux filtres ?**

Cette journée d'études s'attache ainsi à étudier l'évolution des modes de représentation de la diversité ethnoraciale française dans un paysage médiatique refaçonné à l'aune de la convergence numérique. Si elle s'appuie sur le double cadrage interdisciplinaire principal précité, elle est cependant ouverte aux communications de toutes disciplines : sociologie, économie, droit, sémiologie, anthropologie, histoire, ainsi que toute démarche interdisciplinaire susceptible d'apporter un éclairage sur les conditions de production, de distribution et de réception de contenus audiovisuels mettant en scène des minorités ethnoraciales en France. Elle vise aussi à proposer un espace pour dialoguer autour des défis méthodologiques, épistémologiques et politiques auxquels sont confrontés des chercheurs en sciences de l'information et de la communication français souhaitant étudier ces questions.

Chacune des communications pourra s'inscrire dans un ou plusieurs des trois axes suivants : le premier s'attache à interroger la diversité à travers le prisme des contextes socio-professionnels de production des contenus audiovisuels en France. Le deuxième relève de la sociologie des usages et s'intéresse aux productions d'internautes librement accessibles sur les réseaux sociaux ; enfin, le troisième axe, d'orientation davantage socio-économique, est dédié à la question des représentations dans les contenus des grands médias : des chaînes de télévision aux plateformes de vidéos à la demande, quels nouveaux visages prend la diversité ethnoraciale ?

# AXE 1 ENJEUX SOCIO-PROFESSIONNELS

À côté des réglementations officielles (CSA, CNC) et de la clause de diversité réaffirmée par France Télévisions en novembre 2019, il s'agit tout d'abord de voir de quelle façon la question de la diversité ethnoraciale est discutée, négociée, voire ignorée au sein des organismes professionnels (syndicats, associations, etc.) ou lors d'événements spécifiques au secteur audiovisuel comme les festivals. Aussi, à l'instar du Festival international du film de femmes, existe-t-il des instances créées « par et pour » les minorités ? Comment des initiatives interprofessionnelles comme le club *Averroes* ou le *collectif 50/50* peuvent constituer des outils à même de publier la question de la diversité ethnoraciale sur la scène audiovisuelle ?

Par ailleurs, les préoccupations liées aux représentations des minorités ethnoraciales s'in-

carment-elles dans les manières de faire des producteurs de contenus, que ce soit à travers les pratiques de recrutement ou encore dans les processus d'éditorialisation (Cottle, 2000) ? **Nous cherchons ici à savoir si les tensions entre universalisme et multiculturalisme peuvent s'incarner dans des débats inhérents au caractère collectif du processus de création (Becker, 1982 ; Pasquier, 2008 ; Mille, 2013).** De ce travail collectif, peut-on voir l'émergence de – ou la lutte contre – ce que Jérôme Berthaut nomme « la fabrique d'un sens commun » (2013), concourant à produire des stéréotypes ?

Nous nous demandons également si l'attention sociologique aux « producteurs de la diversité » peut éclairer les façons dont sont représentées les minorités à l'écran (C. Wilson II, 2000). Ces dix dernières années en France,

des travaux importants sur les représentations médiatiques de la banlieue (Sedel, 2009 ; Berthaut, 2013) ont mis en évidence le poids des trajectoires sociales des producteurs de l'information sur ces dernières. Des travaux qui déplaceraient ces questions vers le terrain de la production audiovisuelle sont les bienvenus. De nombreux auteurs de télévision s'attachant à filmer les minorités relèvent par exemple d'une posture « engagée », voire politiquement marquée (Mills-Affif, 2004). Il s'agit en outre d'étudier la présence des professionnels issus des minorités ethnoraciales au sein des champs de production culturelle. Dans les formations (Chupin, Soubiron, Tasset, 2016), dans les instances décisionnelles (Sedel, 2019), dans les commissions de soutien à la diversité et leurs bénéficiaires, où sont les professionnels issus des minorités (Rollet, 2012) ? Plus largement,

ces enjeux peuvent-ils sous certaines conditions – qu'il s'agira d'interroger – croiser des problématiques plus strictement professionnelles, notamment celle de la précarité ? À côté de l'âge, de l'expérience et du genre, l'origine ethnique deviendrait alors une variable supplémentaire pour interroger les modalités de production des œuvres et les trajectoires de leurs fabricants (Menger, 2009 ; Hargreaves, 2015 ; Gay, 2018). Dans ce cas, les contributions de type monographique ou biographique s'avèreraient particulièrement pertinentes. **De façon transversale, pour chacune de ces orientations, une attention particulière mais non exclusive sera portée aux travaux s'intéressant aux éventuelles transformations ou permanences de ces logiques socio-professionnelles induites par le déploiement des plateformes numériques.**

# AXE 2 USAGES DU NUMÉRIQUE

En s'appuyant sur la sociologie des usages (Jouët, 2000), nous nous intéressons plus particulièrement aux questions socio-techniques que la diversité ethnoraciale peut soulever sur les plateformes en ligne. Dans des espaces numériques gouvernés par des logiques techniques, économiques et juridiques (Badouard, Mabi, Sire, 2016), qu'est-ce que les dispositifs permettent et donnent à voir ? Cet axe est aussi ouvert aux interrogations relatives au fonctionnement des algorithmes et des machines : renforcent-ils leur marginalisation ? Qu'en est-il des plateformes comme YouTube ou Instagram ? Et des podcasts ? Depuis quelques années, des chercheurs ont publié des travaux menant à plusieurs pistes de recherche. La première consiste à démontrer comment les réseaux socio-numériques sont un outil de communication important pour la *Digital Diaspora* (Dhoest, 2019, Sobande, 2017), dans la construction (et l'affirmation) de communautés vir-

tuelles jadis dispersées (Cottle, 2000). La deuxième indique que le manque de diversité dans l'industrie de l'intelligence artificielle finit par cristalliser les systèmes de classification sociale et naturaliser des structures de pouvoir déjà existantes (West, Whittaker et Crawford, 2019). La troisième, sous l'angle du *Digital Divide* - fractures numériques -, souligne la nécessité d'avoir des critères ethnoraciaux précis pour mesurer l'accès (et la participation) des populations minoritaires à Internet (Nakamura, 2008 ; Kolko, Nakamura et Rodman, 2000). La quatrième aborde l'utilisation des réseaux sociaux professionnels par des migrants (Koukoutsaki-Monnier, 2013, 2017).

Le développement des TIC a contribué à la création de nouveaux espaces où des « communautés d'action » construisent une demande de reconnaissance, affichent leur singularité et réclament le droit à l'existence et à la dignité. Privés du droit de contrôler

leur image dans les productions audiovisuelles, certains groupes minoritaires nourrissent le sentiment d'avoir eu leur droit de parole confisqué ou d'être exposés de façon stéréotypée (Sedel, 2009) et stigmatisés (Goffman, 1975). Il reste à savoir si ces productions arrivent à sortir de leur « l'entre-soi » pour circuler et faire débat. **Dans quelle mesure arrivent-ils à interroger les normes en dehors de leurs univers fermés ?**

Dans ce contexte, nous nous interrogeons sur les possibilités techniques que les plateformes offrent aux « minorités » dans la construction des contre-discours médiatiques et la fabrication des représentations qui prennent en compte des expériences personnelles (devenant partagées). Sous quelles conditions ce discours est-il produit ? Nous partons du constat que les activités en ligne sont moins risquées et permettent une mise en visibilité plus originale et audacieuse des affaires politiques

(Denouël et Granjon, 2010). En ayant la possibilité de gérer une chaîne de vidéos, par exemple, un youtubeur peut mobiliser des codes propres (décor, mise en scène, forme éditoriale) et différents formats des contenus (vlog, interview), sans intervention extérieure qui pourrait modifier son produit final. Sans la figure traditionnelle du *gatekeeper*, il est « libre » sur une plateforme qui travaille à l'image d'une « place numérique » (Babeau, 2014). En revanche, le numérique est tout aussi un espace ambivalent, codé et stigmatisant. Les plateformes sont souvent le lieu d'expression d'un racisme décomplexé qui se fait visible. Les études qui traitent de la « brutalisation du débat public » sur le web (Badouard, 2017) peuvent faire ici l'objet d'une analyse sous le prisme ethnoracial. **Quelle importance peut revêtir le numérique, soit comme espace d'une visibilité croissante et émancipatrice, soit comme confirmation de l'occupation d'une position marginale ?**

# AXE 3 REPRÉSENTATIONS

Durant les années 2010, le paysage audiovisuel français a été bouleversé par l'arrivée de plateformes de vidéo à la demande, souvent américaines. Celles-ci ont participé à la formation d'une concurrence inédite, en misant quasi-exclusivement sur des programmes de stock : séries, films, documentaires et spectacles. Nous l'avons évoqué, la production de ces contenus audiovisuels échappe aujourd'hui au contrôle du régulateur. Les débats institutionnels actuels se concentrent cependant surtout sur une mise à contribution de ces acteurs issus du web au financement des oeuvres françaises ou européennes (Chantepie, Paris, 2019). **La question d'un assujettissement de ces firmes médiatiques à certains**

**engagements en matière de promotion de la diversité ne semble pas encore être une priorité pour le régulateur.** Peut-être est-ce car Netflix, par exemple, n'est pas le plus en retard en la matière : la fiction *Orange is the New Black*, sa première production interne et la série la plus suivie de son histoire, repose sur une distribution en grande majorité composée d'actrices noires (Desbarats, 2016).

Il est évident que des logiques commerciales propres à ce type de services participent à expliquer l'existence d'un tel contenu : ce dernier a été développé à destination d'une plateforme dont le modèle d'affaires repose sur la nécessité de satisfaire une audience mondiale. Durant les sept an-

nées d'existence de *Orange is the New Black*, la firme a en effet investi massivement dans d'autres contenus, tout en s'implantant à travers le monde. En octobre 2019, la plateforme possède ainsi 158,3 millions d'abonnés dont 60,6 aux États-Unis et 97,7 répartis sur plus de 190 pays. Ainsi, pour chacun de ces marchés, le média a dû se différencier de l'offre existante. Un défi qu'Amazon ou encore Apple ont aussi dû relever.

**Nous proposons d'examiner comment l'offre de contenus audiovisuels générée par des médias issus du numérique est susceptible de proposer des représentations des minorités ethnoraciales distinctes de celles jusque là observées et étudiées**

**en France (Malonga, 2007 ; Macé, 2013 ; Ghosn, 2013).** Afin de mettre en évidence une évolution supposée de la nature de l'offre, cet axe est ouvert à des propositions étudiant la production ou la réception de contenus proposés ou relayés par des services en ligne, mais aussi des programmes des chaînes de télévision françaises. Ainsi, des analyses de fictions diffusées par la chaîne numérique France.tv Slash et le télédifuseur France 3 (actrice de la diversité ethnoraciale si l'on se fie au rapport 2013-2018 du CSA), sont les bienvenues. Enfin, les propositions s'inscrivant dans une logique comparative, confrontant des contenus produits en France à d'autres d'origine étrangère sont aussi acceptées.

LES PROPOSITIONS DE COMMUNICATION DOIVENT ÊTRE ENVOYÉES  
**AVANT LE 16 NOVEMBRE 2020 À [MINORITESNUMERIQUE2020@GMAIL.COM](mailto:MINORITESNUMERIQUE2020@GMAIL.COM).**  
ELLES COMPORTERONT :

- Le titre de la communication.s
- Une proposition de 2500 à 3000 signes maximum (espaces compris), précisant le ou les axe(s) dans le(s)quel(s) elle s'insère, l'objet de la présentation, son orientation théorique et méthodologique, sa problématique ainsi que les principaux résultats.
- Une brève bibliographie.

## CALENDRIER PRÉVISIONNEL :

Rediffusion de l'appel à communications : septembre 2020  
Date limite de soumission des propositions : 16 novembre 2020  
Envoi des notifications d'acceptation : semaine du 14 décembre 2020  
Parution du programme : 21 décembre 2020  
**Journées d'études : fin février 2021, à Paris**

## COORDINATEURS :

Jaércio da Silva (Carism, Université Paris 2)  
Jérôme David (Carism, Université Paris 2)  
Marie-Eva Lesaunier (Carism, Université Paris 2)

## COMITÉ SCIENTIFIQUE :

Maxime Cervulle (Cemti, Université Paris 8)  
Milena Doytcheva (CeRIES, Université de Lille)  
Catherine Ghosn (Corhis, Université Paul Valéry Montpellier 3)  
Josiane Jouët (Carism, Université Paris 2)  
Angeliki Koukoutsaki-Monnier (Crem, Université de Lorraine)  
Sarah Lécossais (LabSIC, Université Paris 13)  
Tristan Mattelart (Carism, Université Paris 2)

# BIBLIOGRAPHIE

- Babeau F. (2014), « La participation politique des citoyens « ordinaires » sur internet. La plate-forme YouTube comme lieu d'observation », *Politiques de communication*, n°3, pp. 125-150.
- Badouard R. (2017), *Le désenchantement de l'Internet: désinformation, rumeur et propagande*, Limoges : FYP Éditions.
- Badouard R., Mabi C., Sire G. (2016), « Inciter, contraindre, encadrer. Trois logiques de gouvernementalité numérique », *French Journal for Media Research*, n°6, en ligne.
- Becker H. (1982), *Les mondes de l'art*, Paris : Flammarion ; Champ Arts
- Berthaut J. (2013), *La banlieue du « 20 heures »*. *Ethnographie de la production d'un lieu commun journalistique*, Marseille : Agone.
- Cervulle M. (2013), *Dans le blanc des yeux. Diversité, racisme et médias*, Paris : Amsterdam.
- Chantepie P., Paris T. (2019), « Numérique et cinéma. Nouvelle chronobiologie des médias, nouvel écosystème », *Réseaux*, v. 217, n°5, pp. 17-45.
- Chupin I., Soubiron A., Tasset C. (2016), « Entre social et ethnique. Les dispositifs d'ouverture à la « diversité » dans les écoles de journalisme en France », *Terrains & travaux*, v. 29, n° 2, pp. 217-236.
- Cottle S. (2000), *Ethnic minorities and the media. Changing cultural boundaries*, Maidenhead, Philadelphia : Open University Press.
- CSA (2019), *La représentation de la diversité de la société française à la télévision et à la radio : bilan 2013-2018*, en ligne, URL : <http://bit.ly/2JUiEHj>.
- Denouël J., Granjon F., (2010), « Exposition de soi et reconnaissance de singularités subjectives sur les sites de réseaux sociaux », *Sociologie*, pp. 25-43.
- Derfoufi M., Berclaz-Lewis J. (2017), « Pour une autre histoire du cinéma français: blancheur et maghrébinité de la francité », *Diogenes*, n°2, pp. 110-124.
- Dyer R. (1997), *White: Essays on Race and Culture*, Londres : Routledge
- Desbarats C. (2016), « Orange Is the New Black. Des femmes en prison », *Esprit*, pp. 53-57.
- Dhoest A. (2019), « Intersections ans (Dis)Connections. LGBTQ Uses of Digital Media in the Diasporas », in Retis J. (edit), Tsagarousianou R. (edit), *The handbook of diasporas, media, and culture*, Medford : Hardcover.
- Doytcheva M. (2018), *Le multiculturalisme*, Paris : La Découverte.
- Fassin E. (2006). « Aveugles à la race ou au racisme : Une approche stratégique », in Fassin E. (dir.), *De la question sociale à la question raciale : Représenter la société française*, Paris: La Découverte, pp. 106-130.
- Gay A. (2018), « La réappropriation des moyens de production au service d'une esthétique autonome » in Cukierman L., Dambury G. et Vergès F. (di.r), *Décolonisons les Arts !*, Paris : L'Arche, pp. 46-53.
- Goffman E. (1975), *Stigmate, les usages sociaux des handicaps*, Paris : E. de Minuit.
- Ghosn C. (2010), « Représentation de la diversité à la télévision française (2000-2009) ? », *Sciences de la société*, n°81, pp. 27-43.
- Ghosn C. (2013), « Minorités ethniques et télévision: quel constat en France et à l'étranger ? Comparaison sélective », *Les Enjeux de l'information et de la communication*, n°1, pp. 51-61.
- Hargreaves, A. G. (2015), « Hors des « ghettos », ouverts sur le monde. Situer les réalisateurs français-maghrébins », in Durmelat S. (dir.), *Les écrans de l'intégration. L'immigration maghrébine dans le cinéma français*. Presses universitaires de Vincennes, pp. 33-50.
- Jouët J. (2000), « Retour critique sur la sociologie des usages », *Réseaux*, n° 100, pp. 487-521.
- Kolko B. E., Nakamura L., Rodman G. B., (2000), « Race in Cyberspace. An introduction », in Kolko B. E., Nakamura L., Rodman G. B. (edit), *Race in Cyberspace*, London : Routledge, pp. 1-14.
- Koukoutsaki-Monnier A. (2013), « Du réseautage professionnel à la communauté virtuelle ? À propos de l'usage d'un réseau social en ligne. Enjeux de l'information et de la communication », GRESEC - Université Grenoble III.
- Koukoutsaki-Monnier A. (2017), « Different Histories, Different Narratives: ICT Uses As "Habitus"? », *The IAFOR journal of arts & humanities*, International Academic Forum, v.4, n°2, pp. 41-56.
- Lécossais S. (2016), « De l'objet à la théorie. Pour une approche interdisciplinaire des séries télévisées françaises », *Questions de communication, série « Actes »*, n° 32, pp. 147-164.
- Macé E. (2013), « La fiction télévisuelle française au miroir de *The Wire* », *Réseaux*, n°5, pp. 179-204.
- Malonga M.-F. (2007), « Les stratégies identitaires des minorités noires face à la télévision française », in Mattelart T. (dir.), *Médias, migrations et cultures transnationales*, Paris : De Boeck Supérieur, pp. 58-71.
- Mattelart T. (2009), « Enjeux intellectuels de la diversité culturelle. Éléments de déconstruction théorique », *Culture prospective*, v. 2, n°2, pp. 1-8.
- Mattelart T. (2014), *Médias et migrations dans l'espace euro-méditerranéen*. Paris : Ed. Média Critic.
- Menger, P.-M. (2009), « Les professions artistiques et leurs inégalités », in Demazière D. (dir.), *Sociologie des groupes professionnels. Acquis récents et nouveaux défis*. Paris : La Découverte, pp. 355-366.
- Mille M. (2013), *Produire de la fiction à la chaîne: sociologie du travail de fabrication d'un feuilleton télévisé*, Thèse de doctorat, Paris, EHESS.
- Mills-Affif E. (2004), *Filmer les immigrés. Les représentations audiovisuelles de l'immigration à la télévision française, 1960-1986*, Bruxelles : De Boeck
- Nakamura L. (2008), « Measuring Race on the Internet: Users, Identity, and Cultural Difference in the United States », in Nakamura L. (edit), *Digitizing Race. Visual Cultures of the Internet*, London : University of Minnesota Press, p. 171-201.
- Paris T. (2006), « De la numérisation à la convergence: le défi réglementaire », *Réseaux*, n°139, pp. 51-73.
- Pasquier D. (2008), « Conflits professionnels et luttes pour la visibilité à la télévision française », *Ethnologie française*, v. 38, n°1, pp. 23-30.
- Rollet B. (2012), « D'une rive de la Méditerranée à l'autre : financement, diffusion et reconnaissance des réalisatrices du Maghreb », *Africultures*, v. 89-90, n°3, pp. 84-91.
- Safi M. (2013), *Les inégalités ethno-raciales*. Paris : La Découverte, 2013.
- Sedel J. (2009), *Les médias et la banlieue*. Paris : Les bords de l'eau, Ina.
- Sedel J. (2019), « Les dirigeant-e-s de médias. Sociologie d'un « espace carrefour » », *Sociétés contemporaines*, v. 113, n°1, pp. 13-44.
- Sobande F. (2017), « Watching me watching you: Black women in Britain on YouTube », *European Journal of Cultural Studies*, v. 20, n°6, pp. 655-671.
- West S. M., Whittaker M., Crawford K. (2019), *Discriminating Systems: Gender, Race and Power in AI*, New York : AI Now Institute, en ligne, URL : <https://ainowinstitute.org/discriminatingystems.html>.
- Wilson II C.C. (2000), « The paradox of African American journalists », in Cottle S. (edit), *Ethnic minorities and the media. Changing cultural boundaries*, Philadelphia : Open University Press, pp. 85-99.